

République Française
Département PUY DE DOME
COMMUNE DE MONTFERMY

Procès-verbal de séance
Séance ordinaire du 6 mai 2023

L'an 2023 et le 6 mai à 09 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle de la Mairie.

Présents : M. LONGCHAMBON Vladimir, Maire, Mme CHAUVY Christiane, MM : ARNAUD Daniel, CONDAT Daniel, FAURE Pascal, LEMAITRE Guy, ROBERT Claude

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme CHARRETON Amandine à M. LONGCHAMBON Vladimir, MM : NOALHAT Alexandre à M. CONDAT Daniel, POURTIER Stéphane à M. FAURE Pascal

Absent(s) : Mme CHABERT Nadège

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal : 11

Présents : 7

Date de la convocation : 26/04/2023

Date d'affichage : 02/05/2023

A été nommé(e) secrétaire : M. LEMAITRE Guy

Ordre du jour de la séance

DELEGATION AU MAIRE DE CERTAINES ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL
EXPERIMENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE
MODIFICATION DES STATUTS DU TERRITOIRE D'ENERGIE DU PUY-DE-DOME
TRAVAUX DE DISSIMULATION DU RESEAU ELECTRIQUE PRCS LES GARENNES ET
AMENAGEMENT BT - Affaire TE63-SIEG Réf. 80238061
ENFOUISSEMENT DES RESEAUX TELECOMS AU LIEU-DIT LES GARENNES - Affaire TE63- SIEG
Réf. 80238061TC
ONF : PROPOSITIONS DE COUPES SUPPLEMENTAIRES 2023 POUR LES FORETS RELEVANT DU
REGIME FORESTIER
CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU PUY-DE-DOME : DEVIS
ET CONVENTION POUR LE TRI DES ARCHIVES COMMUNALES
CARTE COMMUNALE A L'ECHELLE DU BOURG
MAITRISE D'OEUVRE POUR LA REHABILITATION DE LA STATION DE TRAITEMENT DES EAUX
USEES DU VILLAGE DE LA BASSE
TRAVAUX DE VOIRIE 2023
TRAVAUX SUR LE CHEMIN DE LA PLAGE
ACQUISITION D'UNE BALAYEUSE
ACQUISITION DE TOILETTES DE CHANTIER
ACQUISITION D'UN DEFIBRILLATEUR POUR LE TERRAIN DE FOOT
EXPERTISE DU BÂTIMENT "SALLE DES FÊTES DU PUY MALADROIT"
TRAVAUX FONTAINE - LAVOIR DU PUY MALADROIT
VIDEOSURVEILLANCE DANS LE BOURG

Préambule

Le maire demande aux membres du conseil d'approuver l'ordre du jour additionnel. Approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour

Adoption du procès-verbal du 7 avril 2023._ Adopté à la majorité (Daniel Condat étant absent lors de la séance du 7 avril 2023 s'abstient).

Délégation au maire de certaines attributions du conseil municipal._

M. le maire expose que l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales donne au conseil municipal la possibilité de lui déléguer pour la durée de son mandat certaines attributions de cette assemblée et en présente la liste. Il l'invite à examiner s'il convient de faire application de ce texte, notamment pour les signatures de devis et marchés.

M. Daniel Condat émet un avis favorable si le conseil est tenu informé.

M. le maire précise qu'il est tenu d'informer le conseil municipal des éventuelles signatures intervenues entre deux séances.

M. Daniel Condat demande que cela soit précisé dans une délibération ou le procès-verbal.

M. le maire propose que lui soient déléguées les attributions suivantes :

- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.-

Propositions adoptées à l'unanimité des membres présents (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Expérimentation du Compte Financier Unique (CFU).

M. le maire expose que depuis 2021, les communes volontaires, sous certaines conditions, ont la possibilité de candidater pour la mise en place du CFU. Celui-ci a vocation à devenir, à compter de 2024, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens.

Sa mise en place vise à favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, améliorer la qualité des comptes et simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Durant la période d'expérimentation, le CFU se substitue aux comptes de gestion et administratif.

La Loi de finances pour 2023 ouvre une nouvelle période de candidatures à l'expérimentation du CFU. Les collectivités volontaires, sous référentiel M57 et dématérialisant leurs documents budgétaires, pourront candidater via un formulaire en ligne jusqu'au 30 juin 2023 pour expérimenter le CFU sur les comptes de l'exercice budgétaire 2023.

Ayant mis en place la nomenclature M57 depuis le 1^{er} janvier 2023, la commune de Montfermy peut déposer sa candidature cette année.

M. le maire rappelle qu'il ne s'agit que d'une candidature, seul un arrêté interministériel fixera la liste des collectivités territoriales autorisées à participer au titre de l'exercice budgétaire 2023.

M. Daniel Condat expose que la mise en place du CFU avant 2024 permet aux services de l'Etat de contrôler et réajuster les dysfonctionnements avant sa mise en place effective.

M. le maire propose aux membres du conseil de délibérer pour candidater à l'expérimentation du CFU.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Modification des statuts du Territoire d'Energie du Puy-de-Dôme (TE63)._

M. le maire expose qu'il s'agit de la création de la compétence optionnelle de réseau de chaleur. Montfermy n'est pas concerné, il s'agit principalement des grands territoires comme Clermont Communauté.

Pour que la modification des statuts du TE63 soit adoptée, plus de la moitié des communes adhérentes doit délibérer favorablement.

M. Daniel Condat demande s'il s'agit d'un élargissement de compétences.

M. le Maire répond qu'il peut s'agir, entre autres, d'une maîtrise d'ouvrage directe ou déléguée.

M. Daniel Condat demande si, par exemple, un village de la commune souhaite créer un réseau demain, la commune peut faire appel au TE63 ?

M. le Maire répond oui mais la rentabilité s'établit à compter d'environ 3 bâtiments publics (EHPAD, etc...)

*Modification des statuts TE 63 adoptée à l'unanimité des membres présents
(pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)*

Travaux de dissimulation du réseau électrique PRCS Les Garennes et aménagement BT._ Enfouissement des réseaux Télécoms au lieu-dit Les Garennes._

M. le maire rappelle que les travaux d'enfouissement des réseaux secs des villages Les Combres, Les Garennes et Le Bourg s'étalent sur plusieurs tranches.

Ces travaux permettront l'installation d'un coffret « forain » nécessaire pour les manifestations festives (Montfermy roule les mécaniques, fête patronale...).

La première tranche a été inscrite en « Restes à réaliser » lors du budget, les dépenses étant engagées (signature des conventions) mais pas encore facturées (*facturation très probablement en début d'année 2024*).

Les avant-projets des travaux ont été réalisés par le Territoire d'Energie Puy-de-Dôme (TE63).

Concernant le réseau électrique : L'estimation des dépenses de Génie Civil s'élève à 75 000,00 € H.T. Le TE63 prend en charge 50% du montant H.T. majoré de la totalité de la TVA et demande à la commune une participation de 37 500,00 €.

Concernant les réseaux Télécoms : Les travaux sont réalisés dans le cadre d'une convention tripartite pour lesquels la commune peut bénéficier d'une subvention au titre du Fonds d'Initiatives Communales 2024. Restent à charge de la commune, les dépenses de Génie Civil pour un montant T.T.C. de 19 200,00 €.

Travaux adoptés à l'unanimité des membres présents (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Propositions de coupes supplémentaires 2023 pour les forêts relevant du régime forestier.

Faisant suite à l'entretien entre M. Nicolas BARLOT, agent ONF, M. Robert CLAUDE, conseiller municipal et lui-même, M. le maire présente les propositions de coupes présentées par M. BARLOT. Celles-ci concernent principalement des bois qui dépérissent et représentent 2,9 ha pour le Puy Maladroit et 5 ha pour Baspeyrat (*La Girolle et Les eaux*)

M. Daniel Condat demande s'il s'agit des replantations de 1982 ?

M. Claude Robert répond négativement.

M. le maire expose qu'il proposera pour le budget 2024 la replantation des parcelles.

M. Daniel Condat suggère d'utiliser l'argent des sections. Il estime la vente de 1 000 m³ à 30 000 €

M. Pascal Faure indique qu'en scierie, le tarif est actuellement de 300 € / m³

Mme Christiane Chauvy et M. Claude Robert approuvent mais rappellent que ces coupes concernent des arbres malades.

M. Daniel Condat demande si le prix de vente est communiqué ?

M. le maire répond négativement, il s'agit d'une vente de gré à gré. Un prix de retrait est déterminé. Ensuite cela se passe comme une vente aux enchères « à l'envers ». Le bien est soumis à la vente, les acheteurs font une proposition si celle-ci est inférieure au prix de retrait (qui n'est pas connu des vendeurs), la vente est annulée.

M. le maire expose que, dans le cas présent, on peut estimer la vente aux environs de 30 000 € et la replantation à 15 000 €.

M. Pascal Faure demande s'il n'est pas possible de connaître le prix réel du marché avant de délibérer pour ces propositions de l'ONF ?

M. Claude Robert expose que les arbres replantés seront des pins maritimes, plus résistants que les peupliers face au réchauffement climatique.

M. le maire et M. Claude Robert informent qu'une nouvelle rencontre aura lieu avec M. Barlot.

M. Pascal Faure demande « qui sont les délégués » ?

M. le maire répond : Pascal Faure, Claude Robert et Stéphane Pourtier.

*Propositions de coupes supplémentaires adoptées à l'unanimité des membres présents
(pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)*

Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Puy-de-Dôme (CDG63) - Devis et convention pour le tri des archives communales.

M. le maire rappelle :

- le volume d'archives qui pollue la mairie dont une grande partie ne sert à rien,
- les deux devis de 2021 d'environ 6 000 € chacun (soit environ 12 000 € au total).

La quotité horaire de la secrétaire ayant été augmentée pour atteindre un taux plein, il propose qu'elle suive une formation et procède au tri des archives.

A cette fin, il présente un devis du CDG63 pour un montant de 2 760 € pour les missions de récolement topographique et formations succinctes afin d'accompagner la secrétaire de mairie dans son travail de tri des archives.

M. Daniel Condat demande si ce travail effectué par la secrétaire de mairie peut faire l'objet d'un crédit formation ?

M. le maire expose que si une formation « tri des archives communales » se présente, la secrétaire de mairie ira et rappelle que dans le cadre de son évolution professionnelle, elle est tenue d'effectuer un minimum de formations.

M. Daniel Condat demande combien de communes sont concernées par le tri de leurs archives au sein de la Communauté de communes ? Pourquoi ne pas prévoir une formation au niveau de la Communauté de communes ?

M. le maire répond que les maires ne sont pas intéressés. Ceux qui le sont ont déjà fait appel au CDG63 et la plupart pour la prestation entière (le CDG se charge seul du tri).

M. Pascal Faure expose qu'il faut insister sur la nécessité et l'utilité auprès du SMADC et de la Communauté de Communes.

M. Daniel Condat expose qu'il serait quand même bien que ce travail soit reconnu dans la formation et la carrière de la secrétaire.

*Prestation d'accompagnement et devis adoptés à l'unanimité des membres présents
(pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)*

Carte communale à l'échelle du bourg.

M. le maire rappelle que le projet avait été abandonné au vu de son prix élevé. Mais le sujet est abordé aujourd'hui car la situation a évolué : l'Etat peut prendre en charge une partie du financement (35 à 50 % du montant H.T.)

Il propose de présenter le projet l'année prochaine au budget en dépenses et en recettes.

La réalisation de cette carte permettrait de mettre en place le Droit de Préemption Urbain (DPU) au niveau du bourg car la commune étant soumise au Règlement National d'Urbanisme (RNU), elle ne peut pas préempter en cas de vente de biens immobiliers dans le bourg.

Pour exemple, la maison « Cercy » qui a été vendue pour devenir une résidence secondaire avec le bâtiment en tôle face à l'église. La commune aurait aimé acquérir ce hangar en tôle et rendre l'environnement proche de notre église, inscrite et classée au titre des Monuments historiques, plus esthétique en le détruisant.

Si la compétence urbanisme est transférée à la communauté de communes, la carte communale servira de base pour le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI).

M. Daniel Condat demande s'il n'est pas possible de créer une carte communale pour l'ensemble de la commune ?

M. le maire répond qu'à cette échelle, le projet prendrait 5 à 6 ans pour un coût d'environ 90 000 €. Ce serait un travail très long, il faudrait prendre toutes les parcelles une à une, sur un territoire de 14,5 km². Beaucoup d'argent et d'énergie pour une carte qui ne servirait à rien.

M. le maire pense qu'il est plus raisonnable de se contenter d'une carte communale à l'échelle du bourg.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

M. Pascal Faure demande qui a le contrôle sur les constructions dans le bourg ? L'Architecte des Bâtiments de France (ABF) ?

M. le maire expose que l'église est classée et inscrite au titre des Monuments Historiques et remercie Maryline Faure qui s'est beaucoup investie dans ce dossier. A ce titre, l'église et le bourg sont « protégés » par l'ABF.

Il informe à cette occasion qu'un rendez-vous est fixé avec l'ABF le mardi 16 mai à 15 h 30 et invite les élus intéressés et disponibles à participer.

Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la station de traitement des eaux usées du village de La Basse.

M. le maire rappelle le projet de réhabilitation de la station d'épuration de La Basse et présente le contrat de maîtrise d'œuvre proposé par SELARL GEOVAL à Cournon d'Auvergne comprenant une mission complète témoin de maîtrise d'œuvre et relevé topographique. La mission d'ingénierie sera rémunérée par deux forfaits de rémunération s'élevant à 700 € H.T. pour le relevé topographique et 5 000 € H.T. pour le reste de la mission.

Les travaux seront prévus au budget 2024 et il sera peut-être nécessaire de souscrire un emprunt d'environ 80 000 € si la compétence assainissement venait à être transférée à la communauté de communes (l'emprunt serait alors repris par la communauté de communes).

*Contrat de maîtrise d'œuvre adopté à l'unanimité des membres présents
(pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)*

Travaux de voirie 2023 et du chemin de la plage.

M. le maire rappelle l'inscription au budget des dépenses nécessaires et présente les devis actualisés de la Société Coudert (60 286 € TTC pour la voirie et 8 490 € TTC pour la plage)

Les travaux de voirie concernent la « rue des courcheix » et « le point propre », ceux du chemin de la plage consistent à terminer les travaux débutés en 2022.

Il précise que l'embellissement du point propre est prévu par l'installation de bacs à fleurs, la pose de graviers, la réfection du chemin et la mise en place d'un panneau d'affichage à destination des associations.

Mme Christiane Chauvy pose le problème du ramassage des bidons d'huile.

M. le maire répond que ce n'est pas au programme puisque le bac de dépôt d'huile moteur disparaîtra d'ici un à deux ans.

M. Daniel Condat expose que les bidons et filtres à huile débordent et sont à ramasser.

M. Daniel Arnaud donne la réponse du SYDEM : il faut faire le dépôt soi-même en déchetterie en utilisant la carte, tout comme pour les pneus de tracteurs.

Travaux et devis adoptés à l'unanimité des membres présents (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Acquisition d'une balayeuse.

M. le maire rappelle le projet d'acquisition d'une balayeuse à adapter sur le tracteur communal.

Après avoir sollicité l'avis de l'agent communal sur les différents devis et matériels proposés, il présente le modèle retenu par l'agent communal pour un montant de 6 161.40 € T.T.C. (Société Labonne Agriculture).

Devis adopté à l'unanimité des membres présents (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Acquisition de toilettes de chantier.

M. le maire rappelle le coût de location de toilettes de chantier, supporté par les associations, à l'occasion de manifestations d'intérêt communal.

Il propose que la commune se porte acquéreuse de deux toilettes de chantier et présente le devis de la Société SETIN pour un montant de 3 990,41 € TTC

Elles seront prêtées à titre gracieux aux associations communales lors de leurs manifestations sur le territoire communal.

Il précise son abstention au titre du pouvoir d'Amandine Charreton (*absente excusée ayant donné pouvoir à M. le maire*).

Devis adopté à la majorité des membres présents (pour : 9 contre : 0 abstentions : 1)

Acquisition d'un défibrillateur pour le terrain de foot.

M. le maire rappelle le projet d'acquisition d'un défibrillateur extérieur pour le terrain de foot et présente deux devis (1 812 € TTC pour la Société Schiller et 2 264,28 € TTC pour la Société Défibril).

Il précise que les travaux électriques pour l'installation extérieure de ce défibrillateur sont à prévoir en sus.

Les deux défibrillateurs déjà présents sur la commune étant de la marque Schiller, M. Pascal Faure préconise de continuer avec la même marque.

*Devis de la Société Schiller adopté à l'unanimité des membres présents
(pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)*

Expertise du bâtiment « Salle des fêtes du Puy Maladroit ».

Suite à l'état des lieux sur la présence de fissures à la salle des fêtes du Puy Maladroit, réalisé par un expert de la Société Expertise 63, M. le maire présente le devis proposé pour la réalisation d'une analyse technique avec avis sur les recours envisageables et sur les montants à engager à dire d'expert. Celui-ci s'élève à 1 800 € T.T.C.

Devis adopté à l'unanimité des membres présents (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

M. Daniel Condat demande si l'installation d'une plaque de protection est prévue derrière la gazinière.

M. le maire répond positivement et précise qu'il s'agit d'une plaque inox.

Travaux fontaine – lavoir du Puy Maladroit.

M. le maire rappelle le problème récurrent de fuites de la fontaine et du lavoir situés dans le village du Puy Maladroit.

Seule l'entreprise Baptista et Fils accepte de réaliser les travaux pour un montant raisonnable de 6 480 € T.T.C.

Il précise avoir fait les mesures de débits à l'entrée et à la sortie avec une perte de 50%.

Mme Christiane Chauvy demande de « faire quelque chose pour l'herbe ».

M. le maire répond que c'est prévu.

M. le maire précise qu'il faut une entreprise spécialisée pour ces travaux en raison des fuites sur les côtés et des remontées d'eau par le fond du bac.

Devis adopté à l'unanimité des membres présents (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

M. Guy Lemaître revient sur les travaux réalisés à la salle des fêtes et demande si l'origine de l'humidité a pu être identifiée ?

M. le maire répond qu'il s'agissait en fait de l'absence de joints sous les plinthes et que lors du nettoyage du sol, l'eau stagnait et s'infiltrait sous celles-ci.

M. le maire précise que l'humidité dans un autre endroit de la salle provenait de la gouttière.

M. Pascal Faure précise que le travail de la société Placacieux est très propre.

Vidéosurveillance dans le bourg.

M. le maire expose que la procédure a été un peu longue (*obtenir l'avis de l'ABF, l'autorisation d'urbanisme, le passage de la demande en commission, puis l'attente de l'arrêté préfectoral*),

s'étalant sur un peu plus de 6 mois et se rappelle très bien avoir dit à Mme Javion (bénévole qui ouvrait et fermait l'église) qu'en septembre 2022, il lui restituerait les clés. Ce qui n'a malheureusement pas été le cas.

Il présente ensuite l'offre de location de la Société SPARA sur une durée 60 mois avec contrat de maintenance et d'extension de garantie.

Devis adopté à l'unanimité des membres présents (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Divers.

- Une colonne papier-plastique sera installée prochainement dans le bourg.
- M. le maire fait le point sur l'élagage des voies communales, réalisé pour un prix raisonnable de 7 680 €. Celui-ci s'est globalement très bien passé, une seule lettre de mécontentement est à référencer pour tous les habitants. A noter également quelques branches tombées sur des fils de clôture.

M. le maire informe que les chemins seront faits l'année prochaine.

- M. le maire expose que le projet de renouvellement de l'aire de jeux sera reporté en 2024. Après l'obtention de plusieurs devis, il apparaît que le projet représente environ 15 à 20 000 €.

Mme Christiane Chauvy propose de trouver des jeux moins chers.

M. le maire répond que ce ne sont pas les jeux en eux-mêmes qui sont chers mais le revêtement de sol amortissant ainsi que le terrassement préalable pour environ 10 000 €.

Mme Christiane Chauvy expose qu'il n'est peut-être pas nécessaire de mettre du polymère mais simplement du gravier.

M. le maire précise qu'il existe des homologations obligatoires et des contrôles.

- Face aux nombreuses relances de la Communauté de Communes portant le projet « Graines de Combrailles » pour lequel la commune a accepté de participer, une commission est créée avec comme membres : Christiane Chauvy, Claude Robert et Stéphane Pourtier.
- M. le maire rappelle :
 - le rendez-vous avec l'ABF, mardi 16 mai à 15h30 devant l'église afin d'aborder comme sujets : la réfection du parvis de l'église, le changement de la porte d'entrée du logement du bas, le projet du bâtiment en cours d'acquisition et le micro-traitement des eaux usées.
 - la cérémonie du 8 mai à 9 heures devant le monument aux morts.

- M. le maire pose le problème de saturation du cimetière. Il faudra réfléchir sur l'arrêt des sépultures perpétuelles et l'engagement de la procédure de reprise des concessions à l'abandon, procédure qui s'étale sur environ 5 ans.

Mme Christiane Chauvy est défavorable au nom du « respect aux défunts ».

- M. le maire donne l'avancée sur le logement du Puy Maladroit et précise que celui-ci devrait se libérer avant fin août.
- M. Claude Robert demande si Michel Servière a transmis un devis pour les fossés ?
- M. Daniel Condat demande si les ventes d'herbe ont été signées et qui s'occupe de la parcelle de Fontbonne sous le trou d'eau ?

M. le maire répond que c'est en cours et que personne ne veut la parcelle de Fontbonne sous le trou d'eau.

- M. Daniel Arnaud demande où en est l'éclairage en panne des Chazots ?

M. le maire répond que de nombreux appels ont été faits auprès de la Société Sobecca

La société sera de nouveau contactée afin de connaître l'avancée des dossiers pour les villages des Chazots et Trimoulet. Si cela n'aboutit pas, M. le maire demandera au TE63 d'intervenir.

- M. Daniel Arnaud propose, pour régler le problème de traversée du Malleret, de déplacer le panneau directionnel du point propre du Malleret et d'en installer un autre en face de la maison Dumas.
 - M. Guy Lemaître demande où en est le bulletin municipal ?
- M. le maire répond qu'il est en cours et sera prêt dans 10 à 15 jours.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 10 h 53

Montfermy, le 9 juin 2023

Le Maire,

Vladimir LONGCHAMBON



Le secrétaire,

GLT

Guy LEMAÎTRE

Publication le = 12 Juin 2023